Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 058-215803024-20231220-DELIB2023_35-DE

DELIBERATION N° 2023-35 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARENNES-LES-NARCY

Nombre de Conseillers:

En exercice: 15 Présents: 12 Votants: 13

Date de convocation : 14 décembre 2023

SEANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

<u>Présents</u>: M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Luc PLANCHARD, M. Philippe GRILLOT, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés: Mme Christelle DE FIGUEIREDO donne pouvoir à M. Damien GAILLETON

Absents: M. Julien BONETTI

M. Loïc LAUBIER

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

Objet : Bilan de la concertation et validation des zones d'accélération d'énergies renouvelables



Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 Novembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les zones d'accélération envisagées par la Commune a été consultable du 28 novembre 2023 au 15 décembre 2023, et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations
 - l'information a également été publiée par voie de presse, par l'application du territoire intramuros, sur le site de la commune et affichage en mairie

Le Maire présente le bilan joint en annexe de cette concertation (Cf 03 - Bilan de la concertation du public)

- 3 personnes ont consigné des observations sur le registre,
- les avis émis sont favorables aux propositions faites par le Conseil municipal,
- et ont motivés les modifications dans la définition des zones d'accélération.

À l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après *sont* identifiées :

Zones d'accélération photovoltaiques

- Centrale PV au sol
- les parcelles cadastrées Section ZE 23, ZE 24, ZE 25, ZE 26, ZE 28, C 307p, ZM 25, ZA 9, ZA 10, D 385, A 523p, A 524p, A 888, A 962, A 963, ZA 60p identifiés sur la carte annexée à la présente, d'une contenance totale de 39,8 ha environ, pourraient être retenues comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol et agrivoltaïques.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

<u>IDENTIFIE</u> les zones d'accélération exposées ci-avant pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique de la Nièvre,
- à la Communauté de Communes des Bertranges
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de Nevers.
- au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance Bénédicte SURELLE

